DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

exercice: 29

Séance du 14 DECEMBRE 2021 A 18H30

Présents à la séance : 25 L'An Deux Mil Vingt et Un, le 14 DECEMBRE A 18H30

Extrait affiché le :

Extrait affiché le : 15 décembre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2021

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE

M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Admissions en non-valeur.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme ADAM Nathalie

Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël

Absente excusée : Mme ELI Emilie

N° 91/2021 <u>Secrétaire de séance</u> : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Monsieur le Maire, après avoir demandé au Conseil Municipal de compléter l'ordre du jour d'une question supplémentaire portant sur l'admission en non-valeur de titres irrécouvrables d'un montant total de 941.86 € à réaliser sur le budget général Ville avant le 31 décembre 2021 ; demande à laquelle, le Conseil Municipal répond favorablement par un vote unanime, il apporte alors l'explication détaillée de cette procédure.

Ces explications entendues, c'est à l'unanimité de ses membres présents et représentés que l'Assemblée délibérante décide de l'admission en non-valeur (à l'imputation comptable 6541) d'une somme totale de 941.86 € de titres irrécouvrables portant sur les années 2016, 2017, 2018 et 2021.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,

B. PIERRAT